



APEL ST BRUNO

INFORMATION PARENTS
CORRESPONDANTS

24 SEPTEMBRE 2020

Ordre du jour



- La démocratie dans le collège
- Rôle et responsabilité
- Comment préparer
- Comment se déroule le conseil
- Quel retour faire aux parents
- Ce que l'on ne peut pas dire ou faire
- Ce que l'on doit faire
- Comment dire
- Réunion bilan

La démocratie dans le collège



- Les conseils de classe = moments importants pour l'avenir des enfants
- Souhait d'augmenter la démocratie dans le collège et en particulier lors des conseils :
 - Elèves délégués
 - Parents correspondants

Remarque : on parle de parents correspondants et non pas de parents délégués car ils ne sont pas élus, mais volontaires

Votre rôle / responsabilité



- Vous identifier auprès des parents pour préparer le conseil
- Participer au conseil
- Informer **le professeur principal** de l'avis des parents (via le document de synthèse fourni)
- Ne pas traiter les cas personnels
- Respecter la **confidentialité** des échanges
- Faire un retour aux parents après le conseil (voir feuille de synthèse décrite plus loin)

Remarque : Les parents correspondants le sont avant et après le conseil

Comment préparer



- Au moins 2 semaines avant le conseil, vous recevrez le questionnaire à transmettre aux parents ainsi qu'un document de synthèse qui vous servira de support pendant le conseil.
- Le professeur principal vous contactera en parallèle au questionnaire pour savoir votre présence. Si vous ne pouvez pas participer, demander aux parents suppléants de participer.
- Vous pouvez contacter les parents de l'APEL si vous avez des questions.

Comment se déroule le conseil - 1



-
- Les participants :
 - la directrice du collège ou son représentant
 - les professeurs
 - les élèves délégués
 - les parents correspondants
 - Le conseil est présidé par le directeur et animé par le professeur principal qui a fait une synthèse pour chaque élève

Comment se déroule le conseil - 2



- Le conseil commence par un tour de table (parents, professeurs et élèves) sur l'ambiance générale puis se continue par un bilan-discussions sur chaque élève.
- Il dure environ une heure
- La présence de la Direction garantit la cohérence des conseils
- Les conseils sont différents
 - 1er trimestre : première évaluation, comment aider les élèves
 - 2ème trimestre : important car déjà premiers avis d'orientation
 - 3ème trimestre : confirmation de l'année avec avis d'orientation pour les 3^{èmes} (2^{nde} générale et technologique, 2^{nde} professionnelle, CAP, redoublement), pour les 5^{èmes} , seuls les parents peuvent demander un redoublement.

Quel retour faire aux parents ?



- Après le conseil, le professeur principal et les parents correspondants rédigent ensemble un compte rendu sur le conseil qui sera envoyé à chaque parent avec le bulletin de note (la trame générale sera fournie).
- Vous avez un devoir de réserve, donc pas de compte rendu personnel. C'est au professeur ou à la directrice de transmettre ces informations, même si vous êtes sollicités par des parents.
- Attention au risque d'avoir mal compris et donc de donner une mauvaise information en retour.

Ce que l'on ne peut pas dire / faire



- Traiter des cas personnels : en parler à la directrice ou au professeur principal avant ou après (en particulier pour son enfant)
- Transmettre les évaluations, les résultats et les commentaires
- Remettre en cause les méthodes pédagogiques
- Avoir une attitude négative
- Voir la classe qu'au travers de son propre enfant
- Intervenir sur le cas de son enfant, sauf si le professeur le sollicite et rester mesuré, dans un esprit de dialogue, le plus possible
- Emporter les documents sur les notes ; ils servent uniquement à suivre les débats durant un tour de table
- Comparer les élèves, les notes, les appréciations

Ce que l'on doit dire / faire



- Ne pas hésiter à poser des questions si on ne comprend pas une décision, si on veut des explications
- Faire remonter les problèmes
- Pour les parents correspondants, parler d'une seule voix

Comment dire



- S'il y a un problème avec un professeur
 - À traiter avec le professeur principal, puis avec le professeur et la directrice.
- Si on a connaissance d'un problème familial
 - Au moment de son appréciation, si les professeurs ne sont visiblement pas informés
- Les élèves qui perturbent la classe
 - Au moment de son appréciation

CORRESPONDANCE



Si vous avez des questions

Contactez l'APEL
stbrunoapel@gmail.com

Dates des conseils



à consulter sur le site du collège
environ un mois avant

Parent correspondant – Résumé

Ce que vous avez à faire



- Être identifié auprès des parents des élèves de la classe
- Durant l'année, être le contact entre les parents et les professeurs en cas de besoin.
- En vue du conseil de classe : noter la date. En cas d'indisponibilité, s'organiser avec le(s) parent(s) suppléant(s).
- Pour la date du conseil de classe, remplir le document de synthèse sur le fonctionnement de la classe, du collège, au travers des commentaires faits par les parents d'élèves.
- Lors du conseil de classe, présenter cette synthèse (ce sera fait au début du conseil).
- Faire un retour aux parents après le conseil (un masque est prévu, il sera rempli ensemble avec le professeur principal après le conseil) et envoyé avec le bulletin scolaire.

Parent correspondant - Résumé

Comment faire



- Considérez que vous avez un rôle de contact, de lien.
- Ayez une attitude positive.
- Représentez les parents, ne vous comportez pas en tant que parent d'un enfant en particulier.
- Ne remettez pas les méthodes pédagogiques en cause. Elles sont de la compétence du corps enseignant.
- Si un cas individuel se présente, il doit être traité en aparté, avec le professeur principal ou avec la directrice du Collège.
- Vous avez un devoir de réserve après le conseil de classe. Dans chaque classe, un retour d'information sera fait par le professeur principal et la directrice le lendemain du conseil.

Questions



Merci de votre participation
ce soir et future...